

conséquence, nous étudions actuellement—non des instructions ou des méthodes, car cette appréciation doit, par définition, constituer un jugement d'homme à homme—l'avantage qu'il y aurait à essayer de décrire, un peu plus en détail que nous ne l'avons fait jusqu'ici, le genre de directives dont les agents pourraient s'inspirer, sans qu'il y ait un élément d'obligation.

M. Brewin: Serait-il possible, si le Comité continue d'exister, que ces directives soient mises à notre disposition?

M. Kent: Actuellement, elles sont au stade de projets. Nous les passons réciproquement. Nous cherchons à les formuler convenablement, mais dès que nous en aurons le texte définitif, il n'y a pas de raison, monsieur de ne pas les mettre à votre disposition.

M. Benoît Godbout (directeur de l'activité extérieure, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Nos agents postés à l'étranger ont éprouvé la difficulté dont vous avez parlé et ils ont demandé de l'aide à ce propos.

M. Kent: C'est la raison pour laquelle nous répondons à cette demande.

• 1140

M. Brewin: Si j'ai soulevé la question, c'est qu'il m'est arrivé de connaître à fond un cas dans lequel l'agent a donné à un candidat une cote de 7 points. Presque tous les autres, après lui avoir parlé, ont accordé à ce candidat,—non pas en points, mais sous forme de recommandations générales,—une cote de 15 points; je m'étonnais donc de ce que l'agent ne lui eût accordé que 7 points.

M. Kent: Franchement, il s'agit là d'une difficulté que nous avons déjà prise en considération. Lors de la mise en pratique d'un système nouveau, il faut bien comprendre qu'il y a une trop forte tendance à donner par prudence, pour ainsi dire, des points peu élevés. En certains cas, les points semblent étonnamment bas et dans d'autres, étonnamment élevés. Comme M. Godbout l'a dit nous essayons plutôt, à la demande d'un grand nombre de nos bureaux, d'établir les lignes de conduite en détail; mais, je le répète, il ne s'agit pas d'instructions.

M. Brewin: Monsieur le président, j'ai deux autres questions à poser, mais j'aimerais, pour l'instant, permettre à d'autres de poser les leurs.

Le coprésident (M. Klein): J'ai sur ma liste le sénateur Fournier et le sénateur Pearson.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Monsieur le président, j'ai une ou deux brèves questions à poser. On nous a donné précédemment le nombre des immigrants à destination de l'Ontario, du Québec et du Manitoba. Avez-vous des chiffres au sujet de ceux qui sont allés dans les Provinces maritimes?

M. Kent: Leur nombre est très faible. Je n'ai pas de chiffres. Peut-être M. Curry ou M. Beasley en ont-ils. M. Beasley a les chiffres au complet. Je devrais expliquer que ces chiffres peuvent induire en erreur, car ils représentent le nombre total de personnes admises selon les formalités; ils comprennent les personnes qui, de fait, étaient au pays avant juillet 1966, mais n'ont reçu le statut d'immigrants qu'en 1967. Ce nombre atteint donc, en réalité, les 209,000 arrivants, mais il faut y ajouter 13,000 personnes qui ont obtenu le statut d'immigrants. Ce chiffre se répartit ainsi: Terre-Neuve, 984; Île du Prince-Édouard, 147; Nouvelle-Écosse, 2,400; Nouveau-Brunswick, 1,200; Québec, 45,700; Ontario, 116,800; Manitoba, 9,300; Saskatchewan, 3,700; Alberta, 15,000; Colombie-Britannique, 27,200; Yukon et Territoires du Nord-Ouest, 164.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Je vous remercie. Vous avez mentionné précédemment le nombre des immigrants qui nous viennent des États-Unis. Avez-vous le nombre des personnes qui ont quitté le Canada...

M. Kent: Nous n'avons pas encore de chiffres exacts, à cet égard, pour la présente année. Le nombre de ceux qui ont quitté le Canada et sont entrés aux États-Unis à titre d'immigrants, est connu dans ce pays. Nous ne tenons pas de registre ou de dossier relativement à ces personnes.

J'ignore les données de l'année dernière. M. Curry dit que le chiffre de 35,000 est une estimation assez exacte de ce nombre pour l'an dernier.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Du nombre des Canadiens qui ont quitté le Canada pour se rendre aux États-Unis l'an dernier?

M. Kent: Oui.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Et en retour nous en avons reçu 8,000?

M. Kent: Non, 19,000.

Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche): Dix-neuf mille.

M. Kent: Il s'agit là d'un équilibre supérieur à celui que nous avons souvent eu, ces dernières années.